

C.I.J.

Communiqué No. 57/34  
(non-officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui une audience en l'affaire du droit de passage sur territoire indien (Portugal c. Inde), au cours de laquelle l'Attorney General du Gouvernement de l'Inde, Shri M.C. Setalvad, a terminé la réplique orale au nom du Gouvernement de l'Inde et a donné lecture de certaines conclusions complémentaires de son Gouvernement.

Au cours de la prochaine séance qui s'ouvrira le jeudi 10 octobre, à 16 h., la parole sera donnée aux représentants du Gouvernement du Portugal pour prononcer leur duplique.

La Haye, le 8 octobre 1957.

I.C.J.

Communiqué No. 57/34  
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press:

To-day the International Court of Justice held one sitting in the case of the Right of passage over Indian Territory (Portugal v. India), at which the Attorney-General of India, Shri M.C. Setalvad, concluded the oral reply on behalf of the Government of India and read certain supplementary submissions of his Government.

The representatives of the Government of Portugal will present their oral Rejoinder at the next sitting, on Thursday, October 10th, at 4 p.m.

The Hague, October 8th, 1957.